

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### OSTRUM SRI OBLI EURO 3-5 ANS

Code ISIN : FR0011311414 Part E

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro".

L'objectif de gestion du FCP, sur la durée de placement recommandée, est double : chercher à obtenir une performance supérieure à l'indice de référence composite 70% Bloomberg Barclays Euro Treasury 3-5y + 30% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Gov-Related 3-5y et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

La politique d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive. L'indice Bloomberg Barclays Euro Euro Treasury 3-5Y est composé de titres émis par les Etats membres de la zone euro libellés en euro et l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate GovRelated 3-5y est composé des titres émis par les émetteurs quasi-publics de la zone euro et supranationaux libellés en euro. Les deux indices ont une maturité comprise entre 3 et 5 ans Le FCP vise à atteindre son objectif de gestion tout en intégrant les risques de durabilité dans son processus d'investissement.

L'univers d'investissement initial comprend les obligations d'Etats, d'organismes quasi-publics ou privés, des obligations à taux fixe et/ou variable et des obligations indexées sur l'inflation.

Les titres sont émis par :

- Des émetteurs souverains ou quasi-publics (agences supranationales, agences nationales garanties, et collectivités territoriales)
- Des émetteurs privés semi-publics (agences nationales non-garanties, ou sponsorisées, et entreprises publiques).

Le processus d'analyse extra-financière est différent en fonction du type d'émetteurs. La part des émetteurs analysés ESG parmi les actifs éligibles (hors titres d'Etat non green bonds) doit être durablement supérieure à 90%.

La part des actifs éligibles doit représenter 30% minimum de l'actif.

La notation extra-financière des titres d'Etat green bonds et des émetteurs quasi publics se base sur les Objectifs du Développement Durable (ODD).

La notation extra-financière des émetteurs privés semi-publics repose sur 4 piliers : gouvernance responsable, gestion durable des ressources, transition économique et énergétique et développement des territoires.

L'approche ISR du FCP pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Le FCP ne bénéficie pas du label ISR.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Par exception, le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net dans des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "à caractère spéculatif" Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés et les titres à caractère spéculatif ne dépasseront pas au global 10% de l'actif net.

L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Les titres sont choisis en fonction de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur, de leur maturité ainsi que de leur liquidité.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille du risque de change et de le couvrir et/ou l'exposer aux risques de taux pour poursuivre son objectif de gestion. Ce recours peut générer une surexposition du FCP aux obligations d'Etat ne pouvant dépasser 100% de l'exposition de l'indice et dans la limite d'un effet de levier maximum de 2.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

La part E est une part de capitalisation et/ou de distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé  
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet OPCVM étant principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), le niveau de risque associé à cet OPCVM est 2.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

**Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

- Néant.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>2,5% TTC Maximum</li> <li>Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative.</li> <li>Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter de leur mise en paiement.</li> </ul>
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

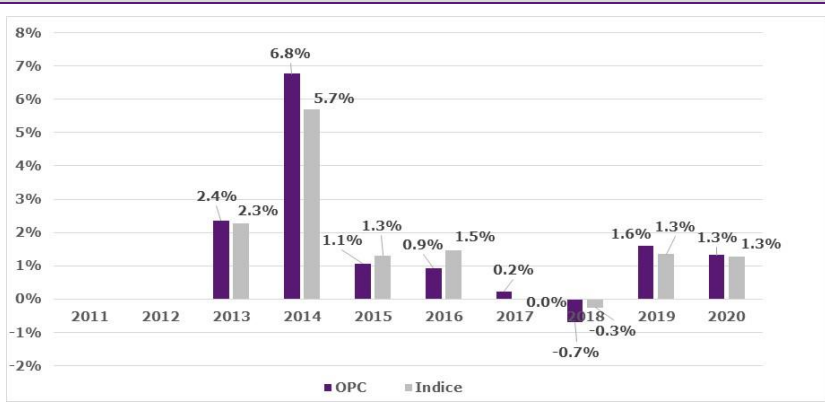
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,52 % TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/06/2020 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).**

## PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.
- L'OPCVM a été créé le 17 septembre 2012.
- La part E a été créée le 17 octobre 2012.

A compter du 30/06/2021, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, la société de gestion ayant décidé de changer l'objectif de gestion et de faire évoluer le processus d'investissement.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.